Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/02/2026

FJORD KING ENTREPRISE IAA rappelle aiguillettes truite fumée citron poivre



- Noms des modèles ou références concernés : **100g aiguillettes truite fumée citron poivre**
- Marque : **aperti'fish**
- **GTIN 3440432025078 Lot 60420016 Date limite de consommation entre le 06/03/2026 et le 15/03/2026**
- Conditionnements : **sachet sous-vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 11/02/2026 au 20/02/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 94.022.002 UE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **présence listeria sur produit fini (autocontrôle).**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 23 mars 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0148526161**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre